

Allp, Apard et Oïkia
sont membres du
groupe Adène

adène
groupe



Conditions générales de vente de l'organisme de formation du groupe Adène



AMT
Assistance
médico-technique



HAD
Hospitalisation
à domicile



EMS
Etablissements
médico-sociaux



FP
Formation
professionnelle



Sommaire

Article 1 : Présentation	3
Article 2 : Objet et champ contractuel	3
Article 3 : Définitions	3
Article 4 : Inscription (obligations respectives des parties)	4
Article 5 : Responsabilité	4
Article 6 : Prix de vente – Modalités de facturation et de paiement	4
Article 7 : Prise en charge par un organisme tiers	5
Article 8 : Pénalités de retard et sanction en cas de défaut de paiement	5
Article 9 : Modification, annulation ou report du fait de Groupe Adène	5
Article 10 : Modification, annulation ou report du fait du Client	6
Article 11 : Propriété intellectuelle	6
Article 12 : Protection des données à caractère personnel	6
Article 13 : Tribunaux compétents	7
Article 14 : Relations Clients	7



Article 1 : Présentation

Groupe Adène est un organisme de formation enregistré sous le numéro 91340724534 auprès du Préfet de la région Occitanie sis rue de Chambert, Parc Euromédecine 2, CS 50003 - 34186 Montpellier cedex 4.

Groupe Adène développe, propose et dispense des actions de formation dans le domaine de la santé et auprès des professions des secteurs sanitaires, sociaux, médico- sociaux, des professions libérales de santé et d'un public se formant dans le cadre d'un projet professionnel, notamment dans le cadre de la formation professionnelle continue (inter-entreprise, intra-entreprise et e-learning).

Article 2 : Objet et champ contractuel

2.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les commandes concernant les formations organisées par Groupe Adène. Elles définissent les conditions applicables à la vente des formations par Groupe Adène au Client.

Le fait de passer commande, implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. A cet égard, elles sont opposables au Client. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Groupe Adène, prévaloir sur les présentes conditions et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2.2. Pour certaines formations, les conditions particulières de vente de Groupe Adène précisent ou complètent les présentes CGV. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente de Groupe Adène et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

2.3. Groupe Adène peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables au Client sont celles en vigueur à la date où il a passé commande.

Article 3 : Définitions

- Formation inter-entreprises : formation réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires.
- Formation intra-entreprises : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client sur le site du Client ou dans d'autres locaux.
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation.
- Participant : personne physique qui bénéficie de la formation.



Article 4 : Inscription (obligations respectives des parties)

4.1. Les programmes de formation sont accessibles sur le site internet de Groupe Adène ou sur simple demande.

Toute inscription, expressément formulée par écrit (via l'envoi du formulaire d'inscription papier ou numérique complété, ou l'envoi du devis contresigné), est ferme et définitive pour le Client et emporte son adhésion pleine et entière aux présentes CGV. Toutefois, elle n'est validée par Groupe Adène qu'à réception, d'une part, de la convention de formation signée et, d'autre part, d'un acompte de 30 % du prix de la formation. Le versement de cet acompte est dû après l'expiration du délai de rétractation de quinze jours qui court à compter de la signature de la convention de formation.

4.2. Pour toute inscription validée par Groupe Adène, un email de confirmation d'inscription est adressé au Client mais celui-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

Groupe Adène se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants est jugé pédagogiquement inapproprié et d'en informer le Client au plus tard 21 jours ouvrés avant la date prévue de la formation. Si la tenue de la formation est confirmée, une convocation comportant toutes les informations pratiques utiles notamment les horaires et le lieu exact, sera envoyée au Client, au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de la formation.

4.3. Groupe Adène s'engage à dispenser l'action de formation telle qu'elle a été prévue dans le programme, sous réserve des adaptations nécessaires après étude des besoins individuels exprimés par le Client ou les participants en amont de la formation.

Article 5 : Responsabilité

5.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le participant du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel lui est accessible. Groupe Adène se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur applicable.

5.2. Groupe Adène ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les participants et il appartient au Client/participant de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Article 6 : Prix de vente – Modalités de facturation et de paiement

6.1. Les prix sont indiqués sur le devis et sur la convention de formation. Ils sont nets de taxes, Groupe Adène n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261.4.4 a du Code général des impôts.

6.2. Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur le devis et sur la convention de formation. Groupe Adène se réserve le droit de demander un acompte au Client.

6.3. Les prix incluent les frais relatifs à l'ingénierie pédagogique et aux supports pédagogiques et sauf mention contraire, la location de la salle de formation, les déplacements, l'hébergement et la restauration des formateurs, si la formation se tient en présentiel.



Article 7 : Prise en charge par un organisme tiers

7.1. Lorsque la formation est prise en charge totalement ou partiellement par un organisme tiers (OPCO, FIF PL, ANDPC etc.), il appartient au Client/participant :

- d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur le devis ou la convention de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

7.2. Si la prise en charge de l'organisme tiers n'est pas expressément confirmée à Groupe Adène avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au Client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au Client.

7.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à une ou des absences du participant, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le Client est redevable de l'intégralité du prix de la formation qui lui est donc facturé.

Article 8 : Pénalités de retard et sanction en cas de défaut de paiement

8.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu à l'application, à la charge du Client, de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur (loi du 31/12/1993). Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ou mise en demeure préalable ne soit nécessaire, et sont calculées à compter du jour suivant la date d'échéance de la somme concernée.

8.2. Sans préjudice d'éventuels dommages et intérêts, en sus des pénalités de retard précitées, toute somme non payée à l'échéance donne lieu à une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (art. L.441-6 du Code de commerce), sauf si le débiteur est un particulier.

Article 9 : Modification, annulation ou report du fait de Groupe Adène

9.1. En cas de défaillance d'un formateur intervenant, Groupe Adène s'engage à faire ses meilleurs efforts pour remplacer le formateur défaillant par une personne aux compétences équivalentes, ou à défaut de remplaçant, pour reporter la formation dans les meilleurs délais.

9.2. Groupe Adène ne saurait être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement exceptionnel relevant d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil, et sans que cette liste soit limitative :

- les grèves des réseaux de transports en commun (le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne, etc.),
- la grève du personnel de Groupe Adène,
- l'absence du formateur intervenant.

9.3. Groupe Adène se réserve le droit, notamment en cas de nombre de participants insuffisant, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer, d'annuler et/ou de reporter une formation, jusqu'à quinze jours francs avant la date prévue pour le début de l'action de formation. Dans cette hypothèse, Groupe Adène procédera au remboursement des droits d'inscription déjà réglés par le Client à l'exclusion de toute autre somme.



Article 10 : Modification, annulation ou report du fait du Client

10.1. Le Client bénéficie du droit de renoncer au bénéfice d'une action de formation dans un délai supérieur à quinze jours francs avant la date prévue pour le début de l'action de formation, et ce sans frais et sans avoir à en justifier le motif.

A cet effet, il en informe Groupe Adène par email à formation@groupe-adene.com ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de Groupe Adène rue de Chambert Parc Euromédecine 2 CS 50003 34186 Montpellier cedex 4 .

Dans ce cas, Groupe Adène procédera au remboursement des sommes éventuellement versées par le Client à la date de la renonciation par le Client.

10.2. En cas de renonciation du Client dans un délai inférieur à quinze jours francs avant la date prévue pour le début de l'action, en cas d'absence du participant au cours de la formation ou en cas d'abandon de celui-ci avant le terme de la formation, une indemnité de dédit, dont le montant est prévu au devis ou à la convention de formation, est facturée par Groupe Adène au Client.

Si le participant est empêché de suivre la formation en cas de force majeure dûment justifiée, seules les prestations effectivement dispensées sont dues prorata temporis du montant prévu au devis ou à la convention de formation.

Article 11 : Propriété intellectuelle

Groupe Adène est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (numérique, papier, électronique, orale, etc...). En conséquence, le Client s'engage lui-même et pour le compte du participant, à ne pas reproduire, résumer, modifier, altérer ou rediffuser même partiellement le contenu des formations, sans autorisation expresse préalable de Groupe Adène, ce qui exclut toutes opérations de transfert, de revente, de location, d'échange, et de mise à disposition des tiers par tous moyens.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au participant et au Client.

Article 12 : Protection des données à caractère personnel

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant ayant été collectées par l'intermédiaire de Groupe Adène. Ce droit peut être exercé par voie électronique (formulaire, adresse mail ou bouton de téléchargement) ou par courrier au siège de Groupe Adène rue de Chambert Parc Euromédecine 1 CS 50003 34186 Montpellier cedex 4.

Les données personnelles concernant le Client, recueillies par l'intermédiaire des différents formulaires et toutes informations futures, sont utilisées par Groupe Adène uniquement dans le cadre de la mise en œuvre des services offerts, et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers.



Article 13 : Tribunaux compétents

Toutes les contestations relatives à l'application ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française.

En cas de litige, une tentative de règlement à l'amiable sera conduite entre le Client et Groupe Adène.

En cas d'échec, les différends seront soumis à l'appréciation des tribunaux compétents de Montpellier.

Article 14 : Relations Clients

Pour toute information, question ou réclamation, le Client peut s'adresser à Groupe Adène par téléphone au 04 67 10 22 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 ou transmettre un courriel à formation@groupe-adene.com.